



Accord COVID-19 en vigueur chez Tokheim Services France : êtes vo

Questions **Responses** 89

89 responses



Not accepting responses



Message for respondents

This form is no longer accepting responses

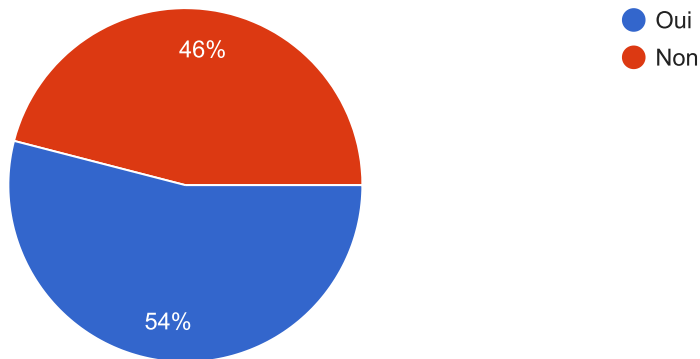
Summary

Question

Individual

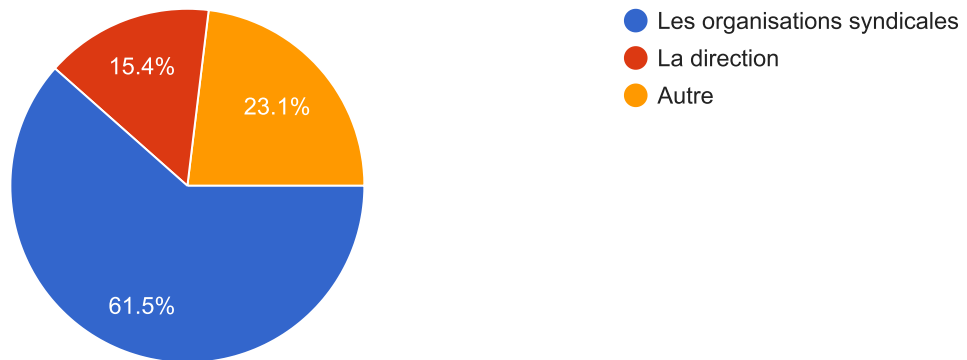
Avez-vous vous été informé de la négociation d'un accord COVID-19 dans l'entreprise (avant sa signature et sa diffusion à l'ensemble des salariés) ?

87 responses



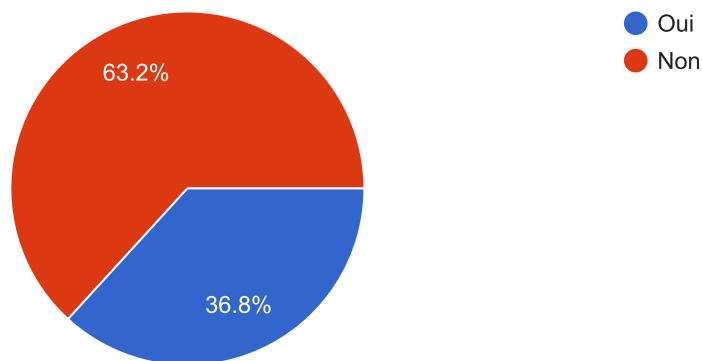
Si oui, par qui ?

52 responses



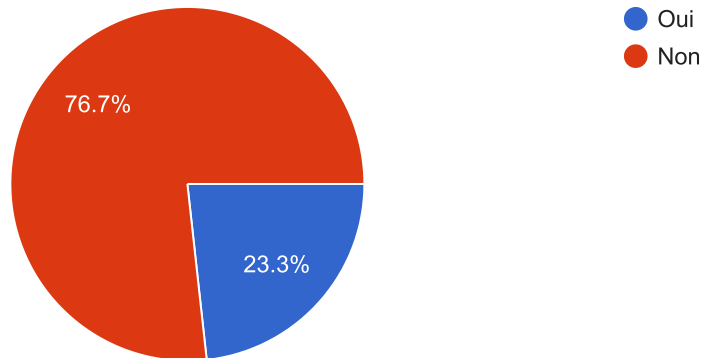
Le chômage partiel a été mis en place dans notre entreprise avec effet rétroactif au 30 mars 2020. Avez-vous des informations sur sa mise en oeuvre dans votre service (critères, etc.) ?

87 responses



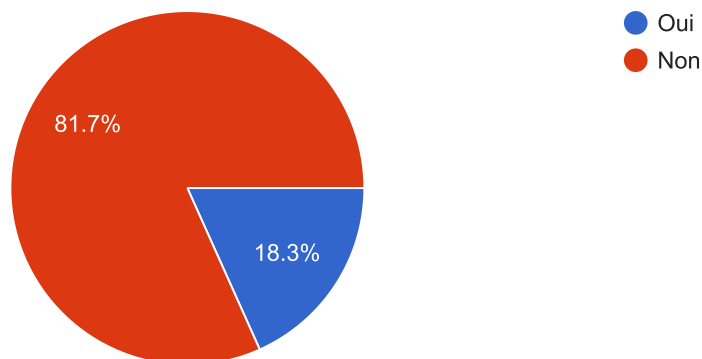
Cet accord prévoit que la direction pourra vous imposer 10 jours de RTT et 6 jours de congés jusqu'à la fin de l'année. Trouvez-vous cette mesure juste ?

86 responses



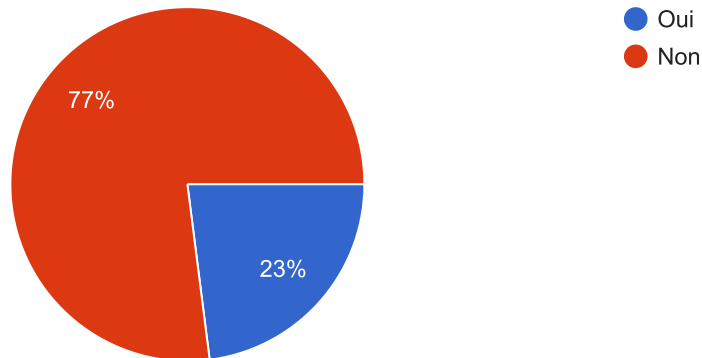
Si vous êtes non-cadre, cet accord prévoit le déblocage de votre CET dans la limite de 5 jours pour compléter votre salaire maintenu à 84% pour les heures chômées car la direction ne pratique pas le maintien de salaire (à l'exception des cadres qui seront rémunérés à 100% du fait d'un accord de branche). Êtes-vous satisfait de cette mesure ?

82 responses



Devant la crise sanitaire, pensez-vous que les mesures mises en place par la direction, comme l'utilisation des congés et RTT et le déblocage du CET pour compléter le salaire de chômage partiel sont solidaires et équitables ?

87 responses



Si vous avez un CET, utiliserez-vous les jours que vous avez économisé pour compléter votre salaire ?

83 responses

